



AUTO MOTO ÉCOLE

Saint Ouen

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B

La formation n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous proposerons une assistance pour rechercher une structure adéquate.

OBJECTIF

Obtenir la catégorie B du permis de conduire

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir minimum 17 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Avoir la nationalité française ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Avoir sa résidence normale et être domicilié en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en ayant la capacité de fournir l'attestation de participation ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté ou l'attestation individuelle d'exemption
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite
- Avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

PÉDAGOGIE ET DIDACTIQUE

Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

MOYENS ET OUTILS

- Salle de cours équipée de moyens informatiques ou d'un téléviseur, cours de code
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Accès en ligne pour les cours de code
- Documentation professionnelle
- Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire
- Simulateur de conduite

EFFECTIFS

- 1 élève par véhicule
- 8 élèves en salle de code



HORAIRES DES COURS DE CODE

- du mardi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00
- le samedi de 10 h 00 à 14 h 00

HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

- du lundi au vendredi de 7 h 00 à 20 h 00
- le samedi de 8 h 00 à 14 h 00

DURÉES

- Minimum 20 heures obligatoires (Boîte mécanique)
- Minimum 13 heures obligatoires (Boîte automatique, avec une régularisation à la boîte mécanique possible en auto-école 3 mois après l'obtention de l'épreuve pratique avec un minimum de 7 heures de conduite)

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation au permis B physique ou numérique
- Fiche individuelle physique ou numérique

DIPLÔME VISÉ

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance de la réglementation concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 5 ans
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE

- Dispositions **L**égales en matière de circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le **C**onducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La **R**oute (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres **U**sagers (partage de la route)
- Réglementation générale et **D**ivers (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, **A**lertier, secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (**P**récautions nécessaires)
- Eléments **M**écaniques liés à la sécurité de la conduite (entretien et dépannage)
- Equipements de **S**écurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'**E**nvironnement

FORMATION PRATIQUE

La formation au permis B dispensée au sein de notre établissement est effectuée dans le cadre du **REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne)** mis en place par les pouvoirs publics par arrêté du 13 mai 2013.

Le REMC s'articule autour de 4 compétences globales

- **L'USAGER**
Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- **LE DÉPLACEMENT**
Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité



• DEVENIR UN CONDUCTEUR COMPÉTENT

Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives

• LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Préparer ses trajets et conduire le véhicule de façon autonome dans les situations de circulation simples ou complexes

Contextes de mise en œuvre

COMPÉTENCE N° 1

MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesses
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe, en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

COMPÉTENCE N° 2

APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPÉTENCE N° 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

COMPÉTENCE N° 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation, etc.)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite